

MOTION

Contre la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe Europe Ecologie – Les Verts
au nom de la majorité municipale

ADOPTE la motion suivante :
par 35 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions

La décision gouvernementale de réduire les dotations d'Etat de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 (soit 28 milliards de baisse cumulée sur la période 2014/2017) se traduit pour notre commune par une perte sèche de 20 millions d'Euros.

Cette atteinte à nos recettes est la plus importante de l'histoire de la décentralisation.

Si la situation restait en l'état, cette perte entraînerait la réduction voire la suppression de services publics permettant de répondre à des besoins essentiels et croissants dans tous les domaines : logement, éducation, qualité de l'environnement, santé, culture, sport...

Cela aurait un impact négatif sur le soutien aux associations, rouage primordial du vivre ensemble.

Cela aurait des répercussions sur la vie de certaines populations déjà broyées par la crise.

Cela aurait enfin des conséquences sur le rôle que jouent les collectivités locales en faveur du lien social dont les événements dramatiques récents nous rappellent l'importance.

Austérité

Imposer l'austérité aux collectivités, c'est imposer une politique qui a fait la preuve de son inefficacité au niveau national et international. C'est ne pas comprendre qu'une réduction de la dépense publique entraîne le pays dans une spirale mortifère de récession et de chômage.

L'investissement

En imposant cette baisse importante des dotations globales de fonctionnement, le gouvernement espérait réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités qui sont confrontées à une double peine. Non seulement elles vont devoir réduire le service public rendu à leurs citoyens, mais elles vont devoir également réduire drastiquement leurs investissements.

Or les collectivités produisent 71% de l'investissement public de notre pays. Les asphyxier, c'est comprimer l'emploi public comme privé, c'est assécher les carnets de commandes de nombreuses entreprises. La commande locale est un des principaux leviers pour faire émerger de nouveaux modèles de développement plus soutenables. Limiter l'investissement des collectivités, c'est aussi mettre à mal les principes républicains de libre administration des collectivités et d'égalité des territoires que l'Etat ne peut assumer seul.

Ces choix sont d'autant plus intolérables qu'ils s'accompagnent d'une augmentation à hauteur de 41 milliards d'euros d'aides aux entreprises, par le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, ou par la baisse des cotisations patronales. Ces aides ont eu pour seuls effets la dégradation des investissements privés et de l'emploi, en alimentant généreusement les dividendes : notre pays est au premier rang des pays européens pour la rémunération de l'actionariat, laquelle a connu une augmentation de 30% au printemps de l'année dernière. Nous refusons la ponction organisée des collectivités au profit des milieux financiers !

L'efficacité et la justice, c'est une réforme fiscale d'ensemble qui combat le gâchis de la spéculation en la taxant et qui encourage la relance par le pouvoir d'achat, l'emploi, les services publics et la transition écologique de notre pays. .

Le conseil municipal estime qu'avec ces orientations, c'est l'avenir des services publics locaux et leurs missions qui sont mis à mal. C'est la transition écologique et énergétique et le soutien à l'activité économique par l'investissement qui sont stoppés net.

Il demande l'arrêt immédiat de cette austérité imposée aux collectivités. Il demande la création d'un nouvel impôt territorial des entreprises assis sur leur capital, et taxant les actifs financiers et la mise en place d'une fiscalité écologique récompensant les plus vertueux et incitant les acteurs les plus polluants à modifier leurs comportements

Il demande la remise à plat de l'ensemble des exonérations sociales et fiscales avec ce critère : les aides publiques aux entreprises doivent être utiles à l'emploi et à la croissance.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2015